

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Médiation sociale aux abords des collèges : année 2017 - 2ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux quatre associations qui conduisent le dispositif de médiation sociale aux abords de collèges publics les subventions suivantes :
 - 168 400 € à AMS,
 - 240 290 € à ADELIES,
 - 61 450 € à TEEF,
 - 84 866 € à Sud Formation,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec ces associations les conventions selon le modèle joint en annexe du rapport.

La dépense de 555 006 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée